



TEXTE ADOPTÉ n° 75
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

20 décembre 2012

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*relative à la nomination du directeur général
de la société anonyme BPI-Groupe.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification, en deuxième lecture,
la proposition de loi organique, modifiée par le Sénat, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{ère} lecture : **349, 419** et T.A. **53**.
2^{ème} lecture : **487** et **551**.

Sénat : 1^{ère} lecture : **175, 189, 190** et T.A. **47** (2012-2013).

Article unique

La quarante et unième ligne du tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi rédigée :

«	Société anonyme BPI-Groupe	Directeur général	»
---	----------------------------	-------------------	---

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 décembre 2012.

Le Président,
Signé : CLAUDE BARTOLONE



ISSN 1240 - 8468